

# **Conditions d'utilisation des blocs-marque**

## **dans le cadre d'actions financées dans le cadre du PACTE Régional d'Investissement dans les Compétences (2019-2022)**

Le "bloc marque" de l'Etat « Investir dans vos Compétences » et le « bloc marque » de la Région Centre-Val de Loire doivent être utilisés sur l'ensemble des documents, livrables élaborés dans le cadre de l'initiative (supports papier, insertions presse, supports numériques, convention partenariale, carton invitation ...).

### **Pour la Région Centre-Val de Loire :**

La version horizontale du bloc marque Région est celle à privilégier.

Si pour des questions de mise en page, cette version ne convenait pas, vous pouvez utiliser exceptionnellement la version verticale du bloc marque.